CAN/ULC 60839-11-1:2022

Systèmes d'alarme et de sécurité électroniques – Partie 11-1: Systèmes de contrôle d'accès électronique – Exigences systèmes et exigences concernant les composants (CEI 60839-11-1:2013, MOD)

Commission Électrotechnique Internationale

© CEI 2013. © Normes ULC 2022. Tous droits réservés. Toute reproduction sans autorisation est strictement interdite.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

Les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) ont été constitués en 1920 par lettres patentes émises par le gouvernement canadien. Ils entretiennent et exploitent des laboratoires et des services de certification pour le contrôle, la mise à l'essai et la certification d'appareils, d'équipement, de matériaux, de constructions et de systèmes dans le but de déterminer leur rapport avec les risques de mortalité, d'incendie et de perte de biens, et ils fournissent également des services d'inspection.

Normes ULC élabore et publie des normes et d'autres publications connexes relatives à la construction de bâtiments, à la protection par système d'alarme de sécurité et système d'alarme antivol, à la sécurité environnementale, au matériel électrique, à l'équipement de protection incendie, aux appareils à gaz et au mazout, aux produits d'isolation thermique, aux matériaux et aux systèmes, à l'utilisation d'énergie dans le milieu de la construction et à la sécurité au travail pour les services publics d'électricité.

Normes ULC est un organisme sans but lucratif et est accrédité par le Conseil canadien des normes à titre d'organisme d'élaboration de normes.

Les Normes nationales du Canada élaborées par Normes ULC satisfont aux exigences et lignes directrices établies par le Conseil canadien des normes. Ces normes sont rédigées selon le principe du consensus par des personnes qui représentent un juste équilibre des intérêts visés par l'objet de la norme en cause sur le plan national.

Norme nationale du Canada

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

Pour obtenir plus de renseignements sur les normes ULC, veuillez communiquer avec :

NORMES ULC
Téléphone : (613) 755-2729
Courriel : ULCStandards@ul.com

Pour acheter des Normes ULC, visitez : canada.ul.com/fr/normesulc/

Le but premier de cette norme est énoncé au paragraphe qui en définit le domaine d'application. Il importe de préciser qu'il incombe à l'utilisateur de décider si la norme convient à ses besoins particuliers.

On peut se procurer des exemplaires de cette Norme nationale du Canada en s'adressant à Normes ULC.

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

Norme pour les systèmes d'alarme et de sécurité électroniques – Partie 11-1: Systèmes de contrôle d'accès électronique – exigences systèmes et exigences concernant les composants (CEI 60839-11-1:2013, MOD), CAN/ULC 60839-11-1

Deuxième édition, daté 31 mai 2022

Sommaire des sujets

Cette deuxième édition de la CAN/ULC 60839-11-1 datée du 31 mai 2022 a été publiée pour refléter les dernières dates d'approbation du CCN et pour intégrer les propositions datées du 24 septembre 2021.

La norme CAN/ULC 60839-11-1 est une adoption de la première édition de la norme CEI 60839-11-1, publiée en 2013. La deuxième édition reflète également la dernière date d'approbation du CCN de la proposition datée du 24 septembre 2021.

Les exigences établies conformément aux propositions sur ce sujet en datées du 24 septembre 2021.

VEUILLEZ NOTER QUE CERTAINS CODES RENVOIENT À UNE VERSION PÉRIMÉE DE LA PRÉSENTE NORME. DANS CES CAS, LES VERSIONS PERTINENTES PEUVENT ÊTRE ACHETÉES.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

CAN/ULC 60839-11-1:2022

(CEI 60839-11-1:2013, MOD)

SYSTÈMES D'ALARME ET DE SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUES – PARTIE 11-1: SYSTÈMES DE CONTRÔLE D'ACCÈS ÉLECTRONIQUE – EXIGENCES SYSTÈME ET EXIGENCES CONCERNANT LES COMPOSANTS (CEI 60839-11-1:2013, MOD)

ICS 13.310, 13.320

Commission Électrotechnique Internationale

Première édition . . . . . février 2016
DEUXIÈME ÉDITION . . . . . 31 MAI 2022

ISSN 0317-526X
Copyright © 2022

ULC Standards

Tous droits réservés. Nulle partie de cette publication ne peut être reproduite de quelque façon que ce soit, comme à l'aide d'un système d'extraction électronique, sans autorisation préalable.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

TABLE DES MATIÈRES

COMITÉ TECHNIQUE DES NORMES ULC SUR L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ET D'ALARME ANTIVOL 7

PRÉFACE 9

DIFFÉRENCES NATIONALES 11

AVANT-PROPOS 13

INTRODUCTION 15

1 Domaine d'application 17
1DV.1 D2 DC Modification par remplacement du premier paragraphe de la clause 1 avec les élémentssuivants : 17
1DV.2 Modification pour ajouter le paragraphe suivant à la clause 1 : 18
2 Références normatives 18
2DV.1 Modification visant à supprimer ce qui suit du chapitre 2 : 19
2DV.2 Modification de DC pour ajouter ce qui suit au chapitre 2 : 19
3 Termes et définitions 19
3DV.120 Ajout : Ajouter les définitions suivantes au chapitre 3 : 31
4 Abréviations 32
5 Modèles théoriques et architecture système 32
5DV Modification par remplacement de l'élément J de la clause 5 par ce qui suit : 33
Figure 2DV D2 DC Modification par remplacement de la figure 2 par ce qui suit: 36
6 Exigences concernant les fonctionnalités de performance des systèmes 37
6.1 Méthodologie et fonctionnalités de classification − Détermination des niveaux de protection 37
6.2 Exigences concernant les interfaces de points d'accès 38
6.3 Exigences concernant l'indication et l'annonce (affichage, alerte, enregistrement) 40
6.4 Exigences concernant la reconnaissance 44
6.5 Exigences concernant le signalement d'agression 47
6.6 Exigences concernant la neutralisation 47
6.7 Exigences concernant la communication 48
6.7DV Modification pour ajouter l'alinéa 8) et note à l'article 6.7 48
6.8 Exigences concernant l'autoprotection des systèmes 49
6.9 Exigences concernant l'alimentation 52
6DV Ajout de DC à D2 : Ajouter la section suivante après la section 6.9 53
7 Exigences concernant l'environnement et la CEM (immunité) 55
7DV.1 Modification par remplacement des deux derniers paragraphes de la clause 7 par ce qui suit : 58
7DV.2 Modification pour ajouter les articles 7DV.2.1 à 7DV.2.1.7 au chapitre 7, comme suit : 58
7DV.3 Modification pour ajouter la figure 7DV.1 et la figure 7DV.2 au chapitre 7 : 60
7DV.4 Modification par ajout de la clause 7DV.4.1 à la clause 7 comme suit : 62
Figure 7DV.3 Modification pour ajouter la figure 7DV.3 au chapitre 7 : 63
7DV.5 Modification pour ajouter les articles 7DV.5.1 à 7DV.5.4 au chapitre 7, comme suit : 64
Figure 7DV.4 Modification pour ajouter la figure 7DV.3 au chapitre 7 : 66
7DV.6 Modification pour ajouter les articles 7DV.6.1 à 7DV.6.4.4 et les figures 7DV.5 à 7DV.11 au chapitre 7, comme suit : 67
7DV.7 Modification par ajout de la clause 7DV.7 à la clause 7 comme suit : 74
Table 9DV Modification pour remplacer le tableau 9 par le tableau 9DV.1 : 75
8 Méthodes d'essai 76
8.1 Conditions générales 76

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

8.2 Essai de fonctionnement réduit 80
8.3 Essais de fonctionnement pour une interface de points d'accès 80
8.4 Essais de fonctionnement pour l'indication/annonce (affichage, alerte et enregistrement) 82
8.5 Méthodes d'essai pour les fonctionnalités de reconnaissance 87
8.6 Essais de fonctionnement pour le signalement d'agression 90
8.7 Essais de fonctionnement pour la neutralisation 90
8.8 Essais de fonctionnement pour la communication et l'autoprotection 91
8.9 Exigences concernant l'alimentation 93
8.10 Exigences concernant l'environnement et la CEM (immunité) 96
8.11 Rapport d'essai 98
9 Documentation et marquage 99
9.1 Documentation 99
9.1DV.1 Modification par remplacement l'élément c) de la clause 9.1 par ce qui suit : 100
9.2 Marquage 100
9.2DV.1 Modification par remplacement l'élément e) de la clause 9.2 par ce qui suit : 100

Annex A (normative) Timing diagram

Bibliographie

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

COMITÉ TECHNIQUE DES NORMES ULC SUR L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ET D'ALARME ANTIVOL

NOM	ORGANISME REPRÉSENTÉ	CATÉGORIE	RÉGION
B. Barnable	Banque de Montréal	Utilisateur commercial / industriel	Canada
L. Chavez	UL LLC	Mise à l'essai et normes	États-Unis
D. Currie	Damar Security Systems, DIV of Lmabton Communication Ltd.	Utilisateur commercial / industriel	Canada
L. Dischert	Tyco Integrated Security LLC	Producteur	États-Unis
K. Eltherington	Brink's Canada	Utilisateur commercial / industriel	Canada
E. Flamand	Siemens Canada	Producteur	Canada
R. Jagmohan	Honeywell Security & Communications	Producteur	Canada
R. Krzak	Chubb Security Systems, DIV of Chubb Security Canada, Inc.	Producteur	Canada
F. Leber	AML Encore Corp.	Membre intéressé à titre divers	Canada
G. MacPherson	Association canadienne de la sécurité	Membre intéressé à titre divers	Canada
D. Nita	Digital Security Controls, DIV of Tyco Safety Products Canada Ltd.	Producteur	Canada
B. Paterson	Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario et de la gestion des situations d'urgence	Organisme de réglementation	Canada
M. Roper	M. Roper	Membre intéressé à titre divers	Canada
S. Stroud	ADT Security Services Canada Inc.	Chaîne d'approvisionnement	Canada
D. Winikoff	David Winikoff Security Consultants	Membre intéressé à titre divers	Canada
I. Yavari	Crosslinx Transit Solution	Utilisateur commercial / industriel	Ontario
T. Zhong (membre associé)	Underwriters Laboratories of Canada	Sans droit de vote	Canada
W.Jayathilake (Gestionnaire de project)	Normes ULC	Sans droit de vote	Canada

Il s'agit de la liste des membres du comité au moment de l'approbation du présent document. La composition du comité peut avoir changé depuis ce temps.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

PRÉFACE

Ce document constitue la deuxième édition de la norme CAN/ULC 60839-11-1, Systèmes d'alarme et de sécurité électroniques – Partie 11-1: Systèmes de contrôle d'accès électronique – Exigences système et exigences concernant les composants, CEI 60839-11-1:2013.

Cette édition de la norme a été officiellement approuvée par le Comité ULC sur la sécurité et l'équipement et les systèmes d'alarme antivol.

La présente norme a été élaborée conformément aux exigences du Conseil canadien des normes (CCN) aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes.

Les unités de mesure utilisées dans la présente norme sont celles du système international d'unités (SI). Il se peut que des mesures équivalentes approximatives soient indiquées entre parenthèses. C'est la première mesure qui prime.

Au Canada, il y a deux langues officielles, le français et l'anglais. Tous les avertissements de sécurité doivent être en français et en anglais. Il importe de signaler que certaines autorités canadiennes peuvent exiger que des marquages et/ou des directives de montage supplémentaires soient dans les deux langues officielles.

Cette deuxième édition de la norme nationale du Canada est fondée sur la Première édition et elle la remplace à présent.

Il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient sujets à des droits en matière de brevet. Normes ULC n'est pas tenu de signaler dans quelles circonstances ces droits en matière de brevet peuvent s'appliquer.

Toute demande d'interprétation de cette norme doit être acheminée à Normes ULC. La demande doit être rédigée de sorte à permettre une réponse « oui » ou « non » en fonction du texte littéral de l'exigence en question.

Cette norme CAN/ULC 60839-11-1 fait l'objet d'une maintien continu; chaque révision est approuvée conformément aux exigences du CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes. Si aucune modification n'est apportée à la norme durant une période de quatre ans à compter de sa date de publication, l'action de révision, de réaffirmation ou de retrait de la norme doit être engagée.

Toute remarque ou proposition de révision de quelque partie que ce soit de la norme peut être soumise en tout temps. Les propositions doivent être soumises à l'aide de la Demande de proposition du Système d'élaboration des normes conjoint (CSDS) disponible en ligne à l'adresse https://csds.ul.com/canada.

La présente norme est destinée à être utilisée à des fins d'évaluation de la conformité.

avril 2022

© Tous drouts réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduit d'aucune manière, par système de récupération électronique ou autre, sans la permission préalable des Normes ULC L'impression du document IEC a été autorisée. Toute demande de renseignements sur cette Norme nationale du Canada devrait être adressée aux Normes ULC.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

DIFFÉRENCES NATIONALES

Les différences nationales par rapport au texte de la publication 60839-11-1 de la Commission électrotechnique internationale (CEI), Systèmes électroniques d'alarme et de sécurité – Partie 11-1 : Systèmes de contrôle d'accès électronique – Exigences relatives aux systèmes et aux composants, copyright 2013, sont indiquées par des notations (différences) et sont présentées en texte gras. présentées en texte gras.

Il existe cinq types de différences nationales, comme indiqué ci-dessous. Le type de différence est indiqué sur la première ligne de la différence nationale de la norme. La norme peut ne pas comprendre tous les types de ces différences nationales.

DR – Il s'agit de différences nationales basées sur les **exigences réglementaires nationales**.

D1 – Il s'agit de différences nationales basées sur des **principes et des exigences de base en matière de sécurité**. Leur élimination pourrait compromettre la sécurité des consommateurs et des utilisateurs des produits.

D2 – Il s'agit de différences nationales par rapport aux exigences ISO basées sur des **pratiques de sécurité existantes.**. Ces exigences correspondent à des pratiques de sécurité nationales pour lesquelles des éléments empiriques (pour les exigences CEI ou nationales) ne sont pas disponibles ou pour lesquelles le texte n'a pas été inclus dans la norme CEI.

DC – Il s'agit de différences nationales basées sur les **normes composantes;**elles ne seront pas supprimées tant qu'une norme composante particulière n'est pas harmonisée avec la norme composante ISO.

DE – Il s'agit de différences nationales basées sur des **commentaires éditoriaux ou corrections**.

Chaque différence nationale comporte une description des changements qu'elle entraîne. Généralement, l'un des mots suivants est utilisé pour expliquer comment le texte de la différence nationale sera appliqué par rapport au texte de la CEI :

> ***Ajout/Ajouter*** – Entraîne l'ajout d'un nouvel élément complet et numéroté; il peut s'agir d'une clause, d'un paragraphe sous-jacent, d'un tableau, d'une figure ou d'une annexe. L'ajout n'est pas censé ajouter des mots sélectionnés au texte de la CEI de base.
>
> ***Modification/Modifier*** – Consiste en une modification du texte ISO de base déjà existant, soit par l'ajout, le remplacement ou la suppression de certains mots, ou par le remplacement d'un élément complet comme une clause, un paragraphe sous-jacent, un tableau, une figure ou une annexe dans le texte ISO de base.
>
> ***Suppression/Supprimer*** – Une modification qui entraîne la suppression en entier d'un élément complet et numéroté comme une clause, un paragraphe sous-jacent, un tableau, une figure ou une annexe, sans texte de remplacement.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

AVANT-PROPOS

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

SYSTÈMES D'ALARME ET DE SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUES – Partie 11-1: Systèmes de contrôle d'accès électronique – Exigences système et exigences concernant les composants

1) La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (PAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de la CEI"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.

2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de la CEI intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.

3) Les Publications de la CEI se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de la CEI. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que la CEI s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications; la CEI ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.

4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de la CEI dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de la CEI et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.

5) La CEI elle-même ne fournit aucune attestation de conformité. Des organismes de certification indépendants fournissent des services d'évaluation de conformité et, dans certains secteurs, accèdent aux marques de conformité de la CEI. La CEI n'est responsable d'aucun des services effectués par les organismes de certification indépendants.

6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.

7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à la CEI, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de la CEI, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de la CEI ou de toute autre Publication de la CEI, ou au crédit qui lui est accordé.

8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.

9) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Publication de la CEI peuvent faire l'objet de droits de brevet. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de brevets et de ne pas avoir signalé leur existence.

La présente Norme internationale CEI 60839-11-1 a été établie par le comité d'études 79 de la CEI: Systèmes d'alarme et de sécurité électroniques.

Le texte de cette norme est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
79/410/FDIS	79/416/RVD

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette norme.

Cette publication a été rédigée selon les Directives ISO/CEI, Partie 2.

Une liste de toutes les parties de la série des CEI 60839, publiées sous le titre général *Systèmes d'alarme et de sécurité électroniques*, est disponible sur le site Internet de la CEI.

Les futures normes de cette série porteront dorénavant le nouveau titre général cité cidessus. Le titre des normes existant déjà dans cette série sera mis à jour lors de la prochaine édition.

Le comité a décidé que le contenu de cette publication ne sera pas modifié avant la date de stabilité indiquée sur le site web de la CEI sous "http://webstore.iec.ch" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

• reconduite,

• supprimée,

• remplacée par une édition révisée, ou

• amendée.

IMPORTANT – Le logo "*colour inside*" qui se trouve sur la page de couverture de cette publication indique qu'elle contient des couleurs qui sont considérées comme utiles à une bonne compréhension de son contenu. Les utilisateurs devraient, par conséquent, imprimer cette publication en utilisant une imprimante couleur.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

INTRODUCTION

La présente norme fait partie intégrante de la série CEI 60839, qui comprend les parties suivantes:

Partie 11-1: Systèmes de contrôle d'accès électronique – Exigences système et exigences concernant les composants

Partie 11-2: Systèmes de contrôle d'accès électronique – Lignes directrices d'application

La présente partie de la CEI 60839 décrit les exigences générales concernant les fonctionnalités des systèmes de contrôle d'accès électronique (EACS) destinés à être utilisés dans les applications de sécurité. La conception, la planification, l'installation, le fonctionnement et la maintenance font partie intégrante des lignes directrices d'application de la CEI 60839-11-2[1]. L'analyse des risques ne fait pas partie intégrante de la présente norme et les niveaux de risque sont donnés à des fins informatives uniquement.

Un système de contrôle d'accès électronique consiste en un ou plusieurs composants qui, lorsqu'ils sont interconnectés, satisfont aux critères de fonctionnalité indiqués dans la présente norme.

La présente norme définit différents niveaux de sécurité, ainsi que les fonctionnalités du système de contrôle d'accès associé à chacun de ces niveaux. Elle inclut également les critères minimum de conformité environnementale et CEM, selon le cas, pour les composants du système de contrôle d'accès électronique dans chaque niveau.

Lorsqu'une partie d'un système de contrôle d'accès électronique (par exemple, interface de points d'accès) fait partie intégrante d'un système d'alarme (anti-intrusion ou hold-up, télévision en circuit fermé, etc.), elle doit également satisfaire aux exigences appropriées des normes CEI applicables. Les fonctions complémentaires aux fonctions obligatoires spécifiées dans la présente norme peuvent être intégrées au système de contrôle d'accès électronique, à condition qu'elles permettent de satisfaire aux exigences de la présente norme

La présente norme internationale s'applique également aux systèmes de contrôle d'accès qui partagent les moyens de reconnaissance, détection, déclenchement, interconnexion, contrôle, communication, signal d'alerte et alimentation avec d'autres applications. Il convient que le fonctionnement d'un système de contrôle d'accès ne soit pas altéré par d'autres applications.

Un système de contrôle d'accès électronique peut comporter un nombre indéfini de points d'accès. La présente norme traite de la classification des classes de sécurité pour chaque point d'accès.

Il est possible d'évaluer la conformité de chaque composant du système de contrôle d'accès électronique par rapport à la présente norme sous réserve de l'application de toutes les exigences pertinentes.

Les exigences spécifiques concernant les actionneurs des points d'accès, tels que les portiers automatiques, dispositifs de verrouillage électroniques, tourniquets et barrières électroniques, sont incluses dans d'autres normes.

[1] A l'étude.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

SYSTÈMES D'ALARME ET DE SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUES – Partie 11-1: Systèmes de contrôle d'accès électronique – Exigences système et exigences concernant les composants

1 Domaine d'application

La présente partie de la CEI 60839 spécifie les exigences minimales de fonctionnalités et de performances, ainsi que les méthodes d'essai applicables aux systèmes et composants de contrôle d'accès électronique utilisés pour un accès physique (entrée et sortie) dans et autour des bâtiments et de zones protégées. Elle n'inclut pas les exigences concernant les actionneurs et capteurs de points d'accès.

La présente norme n'est pas destinée à couvrir les exigences concernant la transmission hors lieux associée aux signaux d'alarme anti-intrusion ou anti-hold-up.

La présente norme s'applique aux systèmes et composants de contrôle d'accès électronique destinés à être utilisés dans les applications de sécurité pour l'autorisation d'accès, et inclut les exigences concernant l'enregistrement, l'identification et le contrôle de l'information.

La norme comprend les éléments suivants:

– Un modèle théorique et une architecture système.

– Des critères couvrant:

- la classification basée sur les fonctionnalités et capacités de performances;
- les exigences concernant les interfaces de points d'accès;
- les exigences concernant l'indication et l'annonce (affichage, alerte, enregistrement);
- le signalement et la neutralisation d'agression; • les exigences concernant la reconnaissance;
- les exigences concernant l'autoprotection des systèmes;
- la communication entre les composants du système de contrôle d'accès électronique et les autres systèmes.

– Les exigences concernant les conditions d'environnement (utilisation en intérieur/extérieur) et la compatibilité électromagnétique.

– Les méthodes d'essai.

1DV.1 ***D2 DC Modification par remplacement du premier paragraphe de la clause 1 avec les élémentssuivants :***

Cette partie de la norme CEI 60839 précise la fonctionnalité minimale, les exigences de performance et les méthodes d'essai des systèmes et composants de contrôle électronique de l'accès physique (entrée et sortie) dans les bâtiments et autour de celui-ci, ainsi que des zones protégées. Elle comprend également les exigences relatives à la demande de sortie des dispositifs, des actionneurs de point d'accès et des capteurs.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

1DV.2 DR ***Modification pour ajouter le paragraphe suivant à la clause 1 :***

Les produits faisant l'objet d'une enquête en vertu de la présente norme doivent également satisfaire à toutes les exigences de sécurité de la norme CSA C22.2 60950-1, Matériels de traitement de l'information – Sécurité – Partie 1 : Exigences générales; CSA C22.2 No. 62368-1, Équipements des technologies de l'audio/vidéo, de l'information et de la communication – Partie 1 : Exigences générales; ou les sous-sections suivantes de CAN/ULC-S304, Norme sur les postes de contrôle, les accessoires et l'équipement de réception pour les systèmes d'alarme anti-intrusion, selon le cas :

a) 4.2, Composants

b) 6, Construction

c) 7, Marquage

d) 8.2, Entrée d'alimentation

e) 8.10, Essai de rigidité diélectrique

f) 8.11, Essai du courant de choc électrique

g) 8.12, Essai de condensateur

h) 8.13, Hausse de température

i) 8.14, Essai de fonctionnement anormal

j) 8.16, Essai de l'arrêt de traction

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités en référence de manière normative, en intégralité ou en partie, dans le présent document et sont indispensables pour son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

CEI 60068-1, *Essais d'environnement – Partie 1: Généralités et guide*

CEI 60529, *Degrés de protection procurés par les enveloppes (Code IP)*

CEI 62262, *Degrés de protection procurés par les enveloppes de matériels électriques contre les impacts mécaniques externes (Code IK)*

CEI 62599-1, *Systèmes d'alarme – Partie 1: Méthodes d'essais d'environnement*

CEI 62599-2, *Systèmes d'alarme – Partie 2: Compatibilité électromagnétique – Exigences relatives à l'immunité des composants de systèmes d'alarme de détection d'incendie et de sécurité*

CEI 62642-1, *Systèmes d'alarme – Systèmes d'alarme contre l'intrusion et les hold-up – Partie 1: Exigences système*

CEI 62642-6, *Systèmes d'alarme – Systèmes d'alarme contre l'intrusion et les hold-up – Partie 6: Alimentation*

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

2DV.1 DC ***Modification visant à supprimer ce qui suit du chapitre 2 :***

CEI 62642-1, ***Systèmes d'alarme – Systèmes d'alarme contre l'intrusion et les hold-up – Partie 1: Exigences système***

CEI 62642-6, ***Systèmes d'alarme – Systèmes d'alarme contre l'intrusion et les hold-up – Partie 6: Alimentation***

2DV.2 ***Modification de DC pour ajouter ce qui suit au chapitre 2 :***

CAN/CSA C22.2 n^{o} 60950-1,*Information Technology Equipment – Safety – Part 1: General Requirements*

CAN/ULC-S304,*Signal Receiving Centre and Premise Burglar Alarm Control Units*

CAN/ULC-S318,*Power Supplies for Burglar Alarm Systems*

ANSI/IEEE C62.41,*Pratiques recommandées sur les surtensions dans les circuits d'alimentation basse tension c.a.*

ULC/ORD C634,*Connectors and Switches for Use with Burglar Alarm Systems*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions suivants s'appliquent.

3.1
état anormal
écart par rapport au mode de fonctionnement prévu

3.2
accès
accès physique
action d'entrée (ou de sortie) d'une zone de sécurité contrôlée

3.3
unité de contrôle d'accès
contrôleur
partie d'un système de contrôle d'accès en interface avec les lecteurs, dispositifs de verrouillage et capteurs, qui émet une décision d'autorisation ou de refus d'accès par le biais d'un accès contrôlé

3.4
décision d'accès
action consistant à comparer l'information avec les règles préétablies afin de déterminer l'autorisation ou le refus d'accès

3.5
niveau d'accès
ensemble de règles permettant de déterminer les conditions dans lesquelles un identifiant a autorisé l'accès à un ou plusieurs accès contrôlés, et qui peuvent comporter des conditions de passage particulières telles que les périodes spécifiques d'ouverture autorisée du ou des accès contrôlés

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

3.6
point d’accès
accès contrôlé
entrée/sortie physique à laquelle l'accès peut être contrôlé par une porte, un tourniquet ou toute autre barrière de sécurité

3.7
dispositif d'activation d'un point d'accès
activation d'un accès contrôlé
fonction d'un système de contrôle d'accès électronique associée à la libération ou à la protection d'un accès contrôlé selon les règles préétablies, et subordonnée aux droits d'accès des utilisateurs

3.8
neutralisation d'un point d'accès
neutralisation de l'activation d'un accès contrôlé
émission effective d'une commande manuelle de contournement du mode de fonctionnement pré-configuré (c'est-à-dire libération/protection/blocage) d'un point d'accès

3.9
dispositif d'activation d'un point d'accès
dispositif d'activation d'un accès contrôlé
partie d'un système de contrôle d'accès en interface avec une unité de contrôle d'accès qui libère et protège un accès contrôlé selon les règles préétablies

3.10
ouverture forcée d'un point d'accès
ouverture forcée d'un accès contrôlé
signal d'alerte généré en cas d'ouverture d'un point d'accès sans autorisation dudit accès

3.11
interface des points d'accès
interface d'un accès contrôlé
dispositifs ou circuits contrôlant la libération et la protection d'un point d'accès

3.12
changement d'état d'un point d'accès
changement d'état d'un accès contrôlé
événement déclenché par le changement d'un point d'accès de l'état verrouillé à l'état déverrouillé ou de l'état déverrouillé à l'état verrouillé

3.13
dispositif de verrouillage d'un point d'accès
dispositif de verrouillage d'un accès contrôlé
ensemble associé au point d'accès, qui assume la fonction de maintien en position fermée d'un point d'accès et qui est en mesure de libérer le point d'accès conformément aux règles préétablies

3.14
temps d'ouverture d'un point d'accès
temps d'ouverture d'un accès contrôlé
temps maximal d'ouverture d'un point d'accès après autorisation de l'accès et avant le déclenchement d'une alerte pour cause de temps d'ouverture trop long d'un point d'accès

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

3.15
alerte pour cause de temps d'ouverture trop long d'un point d'accès
alerte pour cause de temps d'ouverture trop long d'un accès contrôlé
signal généré en cas de dépassement du temps d'ouverture d'un point d'accès après autorisation de l'accès

3.16
libération d'un point d'accès
libération d'un accès contrôlé
signal indiquant l'autorisation de l'accès au dispositif de verrouillage d'un point d'accès

3.17
capteur d'un point d'accès
capteur d'un accès contrôlé
composant électronique utilisé pour contrôler l'état d'ouverture ou fermeture d'un point d'accès, ou l'état verrouillé/déverrouillé d'un dispositif de verrouillage, voire l'état de protection/absence de protection d'une serrure électromagnétique ou d'une plaque d'armature

3.18
demande d'accès
lecture d'un identifiant au niveau de l'accès contrôlé, qui lance le processus de décision en vue de l'autorisation d'entrée ou de sortie de la zone contrôlée par l'accès contrôlé

Note 1 à l'article: Voir dispositif de demande de sortie.

3.19
temps de réponse à une demande d'accès
temps nécessaire au système pour répondre à une demande d'accès, de la présentation correcte de l'identifiant à l'activation du dispositif répondant

Note 1 à l'article: Le temps de réponse à une demande d'accès remplace le terme temps d'authentification.

3.20
équipement annexe
tout composant d'un système de contrôle d'accès électronique autre que l'unité de contrôle d'accès

3.21
alarme
<système de contrôle d'accès> condition requérant l'évaluation ou l'intervention d'un individu

Note 1 à l'article: Utilisée souvent dans un système de contrôle d'accès électronique au sens d'une alerte.

3.22
alerte
fonctionnalité d'un système de contrôle d'accès électronique associée à l'activation d'un indicateur destiné à guider l'évaluation par un individu

3.23
alerte accès contrôlé
signal visuel et/ou sonore qui accompagne l'action de guidage de l'accès contrôlé visant à fermer le point d'accès/accès contrôlé ouvert et à mettre un terme à la condition d'alerte

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

3.24
inhibition d'alerte
contournement
fonction système empêchant un évènement de générer une alerte

Note 1 à l'article: L'évènement inhibition d'alerte peut être enregistré ou non.

Note 2 à l'article: L'activation/la désactivation de l'inhibition d'alerte s'effectue manuellement par l'opérateur système, accès contrôlé par accès contrôlé.

3.25
équipement auxiliaire
équipement individuel à des fins de contrôle supplémentaire, conçu pour être intégré ou ajouté à un système de contrôle d'accès électronique par le personnel d'entretien qualifié et qui ne doit pas empêcher les exigences de base du système de contrôle d'accès d'être atteintes

3.26
annonce
présentation des informations aux utilisateurs, aux responsables ou à d'autres systèmes réalisée par les fonctionnalités AFFICHAGE, ALERTE et ENREGISTREMENT d'un système de contrôle d'accès électronique

3.27
anti retour
mode de fonctionnement requérant la validation de l'utilisateur lorsqu'il quitte une zone de sécurité contrôlée, afin de pouvoir y pénétrer une autre fois et inversement

Note 1 à l'article: Se reporter également à anti retour rigide, anti retour souple, anti retour général et anti retour temporisé.

3.28
anti retour de zone contrôlée
mode de fonctionnement requérant la présence de l'utilisateur dans une zone de sécurité contrôlée désignée, afin de pouvoir pénétrer dans une autre zone de sécurité contrôlée

3.29
neutralisation du dispositif anti retour
désactivation du dispositif anti retour
fonction système de désactivation du dispositif anti retour

3.30
anti-passage en double
fonction qui empêche ou détecte la tentative d'accès de deux personnes ou entités ou plus, en utilisant uniquement un seul ensemble d'identifiants

3.31
plaque d'armature
plaque métallique conçue pour être utilisée avec une serrure électromagnétique

3.32
authentification
processus utilisé pour vérifier l'intégrité de la reconnaissance des identifiants

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

3.33
biométrie
biométrique, adj
toute caractéristique physiologique ou personnelle mesurable unique utilisée comme identifiant permettant de reconnaître et de vérifier l'identité de la dynamique d'un individu

EXEMPLE: La biométrie inclut mais sans s'y limiter l'empreinte digitale, la géométrie de la main ou du visage, la reconnaissance rétinienne/oculaire, la reconnaissance faciale, vocale, la dynamique de la signature ou de la saisie au clavier.

3.34
accès bloqué
blocage du passage par un point d'accès même en cas de présentation d'identifiants valides

3.35
événements tamponnés
événements à archivage provisoire en attente de transmission pour un traitement ultérieur

3.36
carte
type de jeton

3.37
cause de refus
justification d'un refus d'accès

EXEMPLE: Les causes de refus d'accès incluent: le privilège d'accès ne comprenant pas l'accès contrôlé, la période, le jour, les congés/jours fériés et le code d'installation particuliers; l'information mémorisée incorrecte ou non fournie dans les délais; la violation du dispositif anti retour, la fin de validité de l'identifiant ou identifiant non effectif ou non programmé dans le système.

3.38
composant
toute partie d'un système de contrôle d'accès électronique

EXEMPLE: Inclut les unités de contrôle d'accès, lecteurs, actionneurs et capteurs de points d'accès, claviers numériques, dispositifs de demande de sortie, et tout sous-ensemble y afférent.

3.39
configurable
caractéristique d'activation et de désactivation d'une fonction d'un système de contrôle d'accès électronique ou valeurs de paramètres système à modifier selon ce que les règles préétablies permettent

3.40
configuration
processus ou résultat de l'activation/désactivation des fonctions système et/ou du changement des valeurs de paramètres selon ce que les règles préétablies permettent

3.41
mode de configuration
état de l'unité de contrôle d'accès pendant lequel les fonctions supportées par le système peuvent être activées/désactivées ou pendant lequel les valeurs des paramètres peuvent être réglées ou modifiées comme nécessaire

3.42
identifiant
information mémorisée ou contenue dans un jeton

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

EXEMPLE: L'information inclut une image biométrique utilisée pour identifier un individu souhaitant utiliser un système de contrôle d'accès afin d'authentifier un utilisateur.

3.43
réintégration d'identifiant
commande de réactivation d'un identifiant ayant enfreint les règles anti retour

Note 1 à l'article: Voir réintégration et réintégration générale.

3.44
suspension de l'identifiant
fonction d'un système de contrôle d'accès électronique autorisant l'invalidation provisoire d'un identifiant

Note 1 à l'article: La suspension est appliquée au cas par cas, habituellement dans des situations de perte des identifiants.

3.45
suivi d'identifiant
fonction qui suit les mouvements, en temps réel, d'identifiants particuliers (numéros d'identification personnelle, jetons ou biométrie) à l'intérieur et à l'extérieur des accès contrôlés

Note 1 à l'article: Programmée par l'administrateur système, cette fonction déclenchera une alerte, un enregistrement ou un affichage à l'occasion de chaque utilisation d'un identifiant particulier (numéro d'identification personnelle, jeton ou biométrie) au niveau de tout accès contrôlé comme défini par l'administrateur système.

3.46
compteur d'utilisation d'identifiant
fonction utilisée pour les parcs de stationnement et pour d'autres applications particulières, qui comptabilise le nombre d'utilisations et détermine la fin de validité de l'identifiant

3.47
authentification des données
processus utilisé pour vérifier l'intégrité des données transmises

Note 1 à l'article: L'intégrité des données est assurée tant qu'il ne se produit ni destruction accidentelle ou malveillante, ni modification ni suppression.

3.48
validation du système d'entrée de données
notification de l'administrateur système de l'acceptation/du rejet du système des données individuelles entrées en mode programmation

3.49
pêne dormant
dispositif de verrouillage qui engage et dégage un pêne par l'application d'une force électrique, hydraulique ou pneumatique

3.50
défaut
paramétrages dans le système de contrôle d'accès électronique fournis par le fabricant qui peuvent être changés ultérieurement

3.51
mode de fonctionnement dégradé
mode de fonctionnement limité des composants de contrôle d'accès lors d'une défaillance de communication

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

3.52
temps d'alerte
temps qui s'écoule entre le moment où le système de contrôle d'accès électronique reconnaît un changement effectif et le moment où l'alerte qui y est associée est indiquée à la console de commande

3.53
entrées numériques
ensemble des entrées du système de contrôle d'accès électronique, à l'exception des signaux de communication

EXEMPLE: Entrées relatives au contrôle des portes, entrées relatives au capteur, entrées d'autres systèmes indiquant leur état, etc.

3.54
affichage
fonctionnalité d'un système de contrôle d'accès électronique associée à la présentation visuelle de l'information dans le système

3.55
identifiant double
identifiant multiple
fonction des systèmes de contrôle d'accès électronique, qui exige deux demandes d'accès autorisées séquentielles ou plus dans une période configurable en vue de l'autorisation d'accès

3.56
occupation double
occupation multiple
fonction des systèmes de contrôle d'accès électronique, qui compte le nombre d'utilisateurs entrant et quittant une zone de sécurité contrôlée et qui autorise l'entrée/sortie uniquement lorsque au moins deux utilisateurs autorisés pénètrent/demeurent dans la zone de façon permanente

3.57
alerte d'agression
fonction d'un système de contrôle d'accès électronique associée à l'avertissement silencieux déclenché par les utilisateurs du système qui saisissent un code d'agression lorsqu'ils sont soumis à une activité coercitive, destinée à autoriser l'accès aux personnes non autorisées

3.58
signalement d'agression
fonction consistant à générer une alerte d'agression au niveau de la console de commande

3.59
serrure complète électrique
serrure mécanique conçue pour être libérée également de manière électrique

Note 1 à l'article: Elle peut également comporter un dispositif de libération mécanique, une unité de contrôle d'accès intégrée et/ou un lecteur ou clavier numérique.

3.60
gâche électrique
dispositif commandé à distance qui libère la languette de la gâche permettant ainsi l'ouverture de l’accès contrôlé sans déverrouiller la serrure

3.61
barre anti-panique électrique
barre anti-panique mécanique conçue pour être libérée également de manière électrique

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

3.62
serrure électromagnétique
serrure électrique, qui se verrouille ou se déverrouille par l'activation ou la désactivation d'un électroaimant, couplé magnétiquement à une plaque d'armature

3.63
système de contrôle d'accès électronique
système de contrôle d'accès
système conçu pour accorder aux personnes ou aux entités autorisées, le droit d'entrée et/ou sortie d'une zone de sécurité contrôlée et refuser ce droit d'entrée et/ou sortie aux individus ou entités non autorisés

Note 1 à l'article: L'étendue du contrôle d'entrée/sortie peut inclure le compte-rendu et l'enregistrement de l'activité associée.

3.64
commande de manœuvre
fonction des systèmes de contrôle d'accès électronique qui limite l'utilisation des ascenseurs ou des cabines de monte-charge

3.65
entité
tout objet mobile auquel des droits d'accès ont été octroyés

EXEMPLE: Véhicule, etc.

3.66
événement
changement intervenant au sein d'un système de contrôle d'accès électronique

3.67
taux supportable d'erreurs
pourcentage de reconnaissance erronée des utilisateurs dont l'accès a été autorisé

3.68
panne
condition de fonctionnement non conforme d'un composant système selon la conception

3.69
code d'installation
numéro intégré au jeton en cours de fabrication ou de codage, destiné à identifier le système pour lequel le jeton est valable (par exemple, code système, site ou client)

EXEMPLE: Code système, site ou client.

3.70
réintégration
commande appliquée en cas d'utilisation du dispositif anti retour pour la réinitialisation des identifiants à l'état "emplacement inconnu" après une violation anti retour rigide

Note 1 à l'article: Lors de l'utilisation suivante des identifiants, leur état est corrigé automatiquement indépendamment du fait qu'ils soient utilisés pour une entrée ou une sortie. La commande peut se rapporter à un seul identifiant (voir réintégration de carte) ou à tous les identifiants à la fois (voir réintégration générale), comme suite à une évacuation d'urgence de l'installation.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

3.71
actionneur sur châssis
mécanisme sur châssis, qui manipule un composant d'un mécanisme de verrouillage coopérant d'une porte (manœuvre telle que le désengagement du verrou hors de la gâche) en réponse aux signaux émis par un organe d'entrée ou un dispositif de commande, permettant l'ouverture de l'accès contrôlé sans déverrouillage de la serrure

3.72
autorisation de libre accès
condition de libération d'un accès contrôlé sans aucune décision conformément aux règles préétablies

Note 1 à l'article: Voir également autorisation de libre accès temporisé, autorisation de libre accès jusqu'à une commande ultérieure du système, et autorisation unique de libre accès.

3.73
autorisation de libre accès jusqu'à une commande ultérieure du système
fonction système autorisant l'opérateur système à libérer et à protéger à nouveau un accès contrôlé sans aucune reconnaissance conformément aux règles préétablies

3.74 caractéristique système qui applique les règles anti retour à tout point d'accès autorisé d'une zone contrôlée même lorsque le lecteur est connecté à une unité de contrôle d'accès différente

3.75
réactivation d'identifiant du dispositif anti retour général
commande appliquée en cas d'utilisation du dispositif anti retour pour la réinitialisation de tous les identifiants à l'état "emplacement inconnu" après une défaillance du système

Note 1 à l'article: Lors de l'utilisation suivante d'un identifiant, son état est corrigé automatiquement indépendamment du fait qu'il soit utilisé pour une entrée ou une sortie.

3.76
documents graphiques
dessins, cartes ou images fournissant des aides visibles destinées à venir à l'appui de l'évaluation des conditions

3.77
anti retour rigide
caractéristique système qui génère une alerte et refuse tout autre accès à un identifiant particulier suite à la violation des règles anti retour

3.78
heure locale
heure du pays dans lequel se situe chaque unité de contrôle d'accès

3.79
enregistrement
fonction d'un système de contrôle d'accès électronique associée à l'enregistrement et à la récupération des changements (événements) intervenant dans le système

3.80
niveaux d'accès logiques, pl
droits d'accès, pl
capacité des opérateurs à exécuter des fonctions au sein du système de contrôle d'accès électronique telles que la configuration ou l'administration, les termes classés d'autorisation/responsabilités de l'opérateur

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

3.81
sas de sécurité
combinaison de deux accès contrôlés ou plus devant être utilisés de manière séquentielle afin de pouvoir accéder à une zone de sécurité contrôlée

Note 1 à l'article: La libération d'un accès contrôlé supplémentaire dépend de la fermeture de l'accès contrôlé précédent utilisé, ainsi que de la reconnaissance des identifiants valides.

3.82
horloge maîtresse
dispositif général de synchronisation horaire (horloge) d'un système de contrôle d'accès électronique en présence de deux unités de contrôle d'accès ou plus

3.83
information mémorisée
information connue de l'utilisateur

EXEMPLE: Code PIN.

3.84
console de commande
composant fonctionnel constitué de dispositifs utilisés comme interface de contrôle, d'enregistrement et de signalisation pour l'opérateur d'un système de contrôle d'accès électronique

3.85
accès multiple
double accès
fonction des systèmes de contrôle d'accès électronique, qui exige deux demandes d'accès autorisées séquentielles ou plus dans une période configurable en vue de l'autorisation d'accès

3.86
condition normale
système de contrôle d'accès entièrement fonctionnel et en mesure de traiter tous les événements dans le respect des règles préétablies

3.87
neutraliser, v
contournement d'une fonction, généralement de manière provisoire

EXEMPLE: Pour désactiver provisoirement la fonction anti retour.

3.88
contrôle de présence
confirmation du nombre (max., min.) de personnes présentes dans une zone de sécurité contrôlée

3.89
règles préétablies
ensemble de principes de fonctionnement prédéfinis grâce auxquels le système de contrôle d'accès électronique fonctionne

3.90
zone protégée
zone contrôlée
zone définie par une limite physique, par laquelle le passage est contrôlé au moyen d'un ou de plusieurs points d'accès

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

3.91
lecteur
dispositif d'entrée des identifiants

EXEMPLE: Lecteur de jetons ou de cartes, lecteur biométrique, etc.

3.92
suivi de lecteur
fonction des systèmes de contrôle d'accès électronique autorisant le suivi des activités de tous les identifiants au niveau d'un lecteur spécifique

3.93
reconnaissance
action d'identification des utilisateurs autorisés qui demandent un accès par la comparaison des données d'identifiant présentées avec les données d'identifiant enregistrées

3.94
synchronisation de libération
période de déverrouillage des points d'accès par le système selon les règles préétablies

3.95
dispositif de demande de sortie
dispositif associé à un point d'accès permettant une sortie libre

3.96
RFID
dispositif sans contact émettant et/ou recevant des informations d'identifiant par ondes radio

3.97
appel nominal
fonction d'énumération des utilisateurs ou des identifiants enregistrés comme étant situés "DANS" la ou les zones contrôlées par le système de contrôle d'accès électronique

3.98
accès programmé
libre accès temporisé
période au cours de laquelle un système de contrôle d'accès électronique ne contrôle ni l'accès ni la sortie, comme déterminé par les règles préétablies

3.99
autorisation unique de libre accès
fonction système autorisant l'opérateur système à libérer un accès contrôlé sans aucune reconnaissance des identifiants

Note 1 à l'article: Lors de sa fermeture, l'accès contrôlé est automatiquement protégé par le système conformément aux règles préétablies.

3.100
séparation
limitation du franchissement simultané du point d'accès par un seul utilisateur

3.101
anti retour souple
caractéristique système qui, lors de l'autorisation d'accès, génère une alerte suite à la violation des règles anti retour

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

3.102
mode autonome
mode de fonctionnement du système de contrôle d'accès en l'absence de communication entre l'unité de contrôle d'accès et la console de commande

3.103
mode de surveillance
fonction des systèmes de contrôle d'accès électronique, qui exige qu'une demande d'accès autorisée en mode surveillance soit utilisée avec un autre identifiant pour l'autorisation d'accès

3.104
administrateur système
personne responsable de la détermination et/ou mise en œuvre des règles de traitement du système de contrôle d'accès électronique

3.105
défini par le système
options du système de contrôle d'accès électronique définies selon une valeur fixe (c'est-àdire programmées en usine) et qui ne peuvent être modifiées dans la pratique par une action de reprogrammation

3.106
opérateur système
personne chargée du fonctionnement de la console de commande du système de contrôle d'accès électronique, ainsi que des tâches de contrôle, et qui peut ou non entrer/éditer des données système

3.107
autoprotection d'un système
fonctionnalité d'un système de contrôle d'accès électronique associée à la prévention, la détection et/ou le signalement d'une altération délibérée et fortuite, et/ou l'ingérence avec le fonctionnement du système

3.108
passage en double
personne ou entité, qui passe un point d'accès sans utiliser d'identifiants, mais par le seul fait de suivre une personne ou une entité dont l'accès a été autorisé

3.109
protection contre la fraude
méthode utilisée pour protéger un système de contrôle d'accès ou une partie de ce dernier contre toute ingérence délibérée

3.110
anti retour temporisé
caractéristique d'un système assurant le suivi d'une demande d'accès par identifiant individuelle à une zone donnée pour laquelle un accès autorisé n'a pas été suivi par une sortie autorisée, ou une sortie autorisée n'a pas été suivie par un accès autorisé dans une période prédéterminée

Note 1 à l'article: Cette caractéristique évite l'autorisation d'une seconde demande d'accès ultérieure délivrée à la même carte dans la même zone, préalablement à l'expiration d'une période anti retour configurable par l'utilisateur.

3.111
autorisation temporisée de libre accès
zone de temps réglable lorsque la condition de libération de l’accès contrôlé sans aucune reconnaissance des identifiants est admise

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.

3.112
plage horaire
intervalle de temps entre deux moments donnés indiquant le commencement et la fin d'une période valide dans une zone de temps

3.113
zone de temps
une ou plusieurs plages horaires combinées avec des informations calendaires

3.114
3.114 jeton
dispositif portable contenant un identifiant unique lisible pouvant être associé aux données et droits d'accès d'un utilisateur mémorisés dans le système de contrôle d'accès électronique

3.115
transaction
événement qui correspond à la libération d'un point d'accès suite à la reconnaissance de l'identité de l'utilisateur

3.116
tourniquet
accès contrôlé conçu pour limiter physiquement le passage à une seule personne à la fois

3.117
utilisateur
personne qui demande à passer un point d'accès

3.118
information d'identification
identité de l'utilisateur
information qui est transférée directement ou via un jeton, par l'utilisateur, à l'équipement de reconnaissance

3.119
accès avec escorte des visiteurs
fonction de systèmes de contrôle d'accès électronique qui autorise l'accès à une zone, selon un niveau d'accès donné, selon l'utilisation séquentielle des identifiants d'un niveau d'accès spécifique différent

3DV.120 DC ***Ajout : Ajouter les définitions suivantes au chapitre 3 :***

3DV.120
maintien en cas d'échec
Dispositif de verrouillage dont la mise hors tension ne modifie pas le mode verrouillé ou déverrouillé.

3DV.121
sécurité intégrée
Dispositif de verrouillage conçu pour se déverrouiller automatiquement en cas de panne de courant.

3DV.122
sûreté intégrée
Dispositif de verrouillage conçu pour rester verrouillé sans alimentation.

UL COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM UL INC.